



PROJET D'AIDE AU FINANCEMENT DE LA FORMATION BAFA

La Ville de PLOUGUERNEAU souhaite financer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) afin de favoriser l'accès aux jeunes à cette formation et de disposer de personnel qualifié dans le domaine de l'animation. En effet, l'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. Elle permet à son titulaire de disposer de connaissances solides en matière d'animation et d'appréhender avec professionnalisme les accueils de loisirs.

Critères d'attribution :

- habiter Plouguerneau
- avoir 17 ans révolus au premier jour de la formation de base BAFA
- avoir moins de 22 ans au premier jour de la formation de base BAFA

Montant de la bourse :

Le montant de la bourse est fixé à 300 euros.

Elle sera attribuée en une fois pour la totalité du cursus : à l'issue de la formation BAFA, une fois l'obtention du diplôme. L'aide financière sera versée directement sur le compte du participant ou de sa famille à l'issue des temps de formation, c'est à dire que les familles devront avancer les frais de formation.

Les bourses seront attribuées dans la limite des crédits disponibles : **4 bourses par an**

Obligations du demandeur :

- Remplir le dossier de demande d'aide financière de la ville de Plouguerneau
- Signer et respecter la charte qui lie le demandeur à la ville de Plouguerneau
- S'engager à effectuer son stage pratique à l'Espace Jeunes de Plouguerneau
- Être motivé pour obtenir le BAFA
- Si le jeune ne respecte pas ladite charte, celle-ci sera annulée de plein droit. Le jeune ou ses ayant-droits ne pourront obtenir le paiement de l'aide et les frais engagés seront à leur charge sans aucun recours possible contre la Ville